

Inauguration du Pôle Santé Sud
Discours de François FILLON
Samedi 4 octobre 2008

Mesdames et messieurs,

Je suis heureux d'être parmi vous pour partager la haute idée que je me fais de notre système de santé.

Les personnes qui ont pris part à la réalisation du Pôle Santé Sud sont ici nombreuses : le directeur de l'Agence Régionale d'Hospitalisation, Jean-Christophe PAILLE ; les professionnels de santé, Jérôme NOUZAREDE, Michel LELIEVRE, et toutes leurs équipes.

Je veux d'emblée les remercier ; remercier le maire du Mans, Jean-Claude BOULARD ; remercier la Caisse des Dépôts, partenaire essentiel du projet, et son directeur général Augustin de ROMANET ; je veux saluer l'énergie et la compétence que chacun a placées au service des Manceaux et des Sarthois.

Cette réalisation, rendue possible par le soutien financier du plan Hôpital 2007, traduit à la fois leur ambition et leur réalisme.

Tous ont compris qu'une politique de santé efficace passait par une offre médicale diversifiée et complémentaire.

Le Pôle Santé Sud est, à cet égard, une très belle réalisation - parce que c'est une réalisation collective.

Depuis longtemps, des cliniques privées avaient le projet de regrouper leurs talents et leurs compétences.

Il y a dix ans, l'opération s'est engagée sous l'impulsion de l'ARH.

Les difficultés du chantier n'étaient pas négligeables : il fallait réaliser l'accord des élus, des administrations, des financiers, des praticiens...

Aujourd'hui, la volonté de travailler ensemble, au bénéfice d'un public large, l'a emporté.

Une palette de soins de haut niveau – en médecine, en chirurgie, en obstétrique – s'offre aux patients sarthois.

Les patients du Mans, en particulier, voient l'offre de soins qui leur est destinée clairement regroupée en deux pôles, au nord et au sud de la ville.

Une offre privée, bien réorganisée, conjugue à présent ses talents avec ceux du Centre Hospitalier, pour garantir des prestations de qualité à l'ensemble de l'agglomération ; et même au-delà.

Je suis, vous le savez, très attaché à un développement harmonieux de l'offre de santé sur tout le département.

Les projets destinés à l'assurer sont nombreux, et pour la plupart bien engagés.

Il y a un peu moins d'un an, j'inaugurais le Pôle Santé Sarthe et Loir.

La construction du pôle Mère-Enfant de l'Hôpital du Mans est en cours.

Le projet de reconstruction du Centre Hospitalier de la Sarthe, à Allonnes, est en bonne voie.

Un scanner a été implanté à La Ferté-Bernard.

Le réseau gérontologique de Château-du-Loir a été labellisé.

L'hôpital de Saint-Calais a pu être réhabilité.

A chaque fois, les retombées pour les Sarthois sont réelles. Le paysage sanitaire évolue. Il gagne en performance, et en lisibilité.

Dans ce paysage, le Centre Hospitalier du Mans reste naturellement un établissement de référence. Il reste au centre d'une complémentarité locale efficace. Un plan d'effort lui a été demandé – plan d'efforts dont la nécessité est connue de tous, et qui a d'ailleurs été voté par les élus, dans un esprit de responsabilité. Le conseil d'administration du Centre Hospitalier vient d'adopter un plan stratégique, annonçant son retour à l'équilibre financier d'ici 2012. L'accompagner dans cette démarche est une des priorités de l'ARH. L'inauguration d'aujourd'hui ne fait que renforcer le dispositif de coopération qui l'entoure.

Aujourd'hui, les hôpitaux affichent des ambitions élevées : plus de réactivité, plus de souplesse.

Pour les y aider, le ministre de la Santé, Roselyne BACHELOT, présentera avant la fin octobre un projet de loi « Hôpital, Santé, Patients et Territoires ».

L'ambition de ce projet de loi est claire : passer un véritable pacte de modernité avec notre système de santé.

Les professionnels doivent trouver dans ce système des conditions d'exercice attractives, et être plus que jamais fiers d'y mener leur carrière.

Les patients doivent y trouver les soins dont ils ont besoin, quels que soient leur condition sociale et leur lieu de vie.

L'égalité d'accès aux soins doit rester son principe fondateur.

Aujourd'hui, mesdames et messieurs, toute l'offre de soins française est confrontée au double défi du progrès médical et du vieillissement de la population.

Pour y répondre, les forces de l'hôpital sont nombreuses.

Il détient en lui-même les ressources de son évolution et de sa modernisation.

Il doit pouvoir les libérer.

Appuyé sur le remarquable travail de Gérard LARCHER, le projet de loi annoncé répond à un double objectif : moderniser l'hôpital, et améliorer l'accès aux soins.

- Moderniser l'hôpital, c'est rénover sa gouvernance. Le président de la République l'avait souligné, « il faut un patron à l'hôpital ». Un patron, ce n'est pas une figure isolée, autoritaire, qui décide de tout. C'est un responsable capable de porter le projet médical conçu par les médecins, un projet cohérent et collectif.

Moderniser l'hôpital, c'est aussi décloisonner, faciliter la coopération entre les établissements, par des dispositifs comme les communautés hospitalières de territoire. Je sais qu'un outil comme celui-ci est particulièrement adapté à un territoire comme le nôtre, et je ne doute pas que les hospitaliers sarthois sachent en tirer parti.

- Notre second objectif, c'est de faciliter l'accès aux soins pour tous.

Aujourd'hui, notre population vieillit. Les familles se dispersent. Les soins de plus en plus techniques exigent des malades des déplacements importants.

Pour mieux répartir les médecins sur le territoire français, nous allons affiner et renforcer les incitations géographiques, notamment les incitations financières.

Pour améliorer leurs conditions d'exercice, nous allons encourager la création de maisons de santé pluri-professionnelles. Dans la Sarthe, deux de ces maisons ouvriront bientôt, à Luché-Pringé et à Pontvallain.

Dans tous les cas, ce qui paraît essentiel, c'est qu'une véritable dynamique de coopération s'installe dans le cadre du projet médical de territoire.

Si la concentration d'établissements importants en médecine, chirurgie et obstétrique au centre du département doit se traduire par une disparition de l'offre en périphérie, les patients seront perdants.

Si elle permet au contraire de renforcer l'attrait d'un département fragile sur le plan de la démographie médicale, nous aurons gagné notre pari !

Et pour cela, je compte aussi sur la création des Agences Régionales de Santé.

Il faut un pilotage unifié et cohérent de la santé, au plus près du terrain.

Il faut une vision décloisonnée entre la ville et l'hôpital, entre le sanitaire et le médico-social.

J'attends des agences qu'elles deviennent de véritables chefs d'orchestre sanitaires organisant dans l'équité la meilleure réponse aux besoins des Français.

Dans le cadre de cette ambition, il importe plus que jamais d'assurer les missions du service public hospitalier - les urgences, la permanence des soins radiologiques et chirurgicaux – en veillant à l'accessibilité économique, et à la continuité des soins. Une des ambitions du projet de loi est bien de reconnaître ces missions aux cliniques privées. Je sais que le Centre Médico-Chirurgical du Mans et la clinique du Tertre-Rouge travaillent déjà dans cet esprit.

Car, une conviction profonde préside à ma volonté d'accompagner le changement de l'hôpital qu'il soit public ou privé. C'est la nécessité d'unir les volontés d'agir de tous.

J'entends ici, ou là, des voix qui cherchent à opposer le public au privé.

Je n'entendrai pas ces voix car la complémentarité du public et du privé est un atout, et leurs synergies peuvent être utiles à tous.

Le partage de plateaux techniques, d'équipements ou de lits, la mise en place de gardes communes notamment en chirurgie ou en obstétrique, s'imposent d'eux-mêmes pour garantir la permanence des soins.

Dire cela, c'est clairement affirmer la nécessité de l'ouverture et des collaborations, sans distinction de statut.

J'évoquais il y a un instant la fragilité de notre département en termes de démographie médicale.

Nous savons qu'aujourd'hui, les étudiants du Mans qui souhaitent faire une première année de médecine sont obligés de se rendre à Angers.

C'est un frein supplémentaire qui pèse sur une année difficile et que nous avons tout intérêt à lever.

Les présidents des universités de ces deux villes ont exprimé l'intention de créer sur les deux sites une offre identique, en termes d'accueil et de pédagogie.

Depuis plusieurs mois, nous travaillons avec Yves GUILLOTIN, président de l'Université du Maine, pour faire avancer ce projet capable d'ouvrir chaque année à cent jeunes Manceaux des études passionnantes et exigeantes.

Après avoir pris contact avec Valérie PÉCRESSÉ, je suis heureux de vous annoncer qu'il sera mené à bien !

J'ai demandé à Roselyne Bachelot de faire en sorte que le *numerus clausus* de l'Université d'Angers tienne compte de cette nouvelle donne.

Nous sommes décidés à mener cette démarche pendant trois ans, à titre expérimental, avant d'évaluer ses résultats.

Je suis certain que l'Université du Maine saisira la chance qui lui est offerte !

J'ai confiance, Mesdames et messieurs, dans l'avenir de la médecine française.

J'ai confiance dans le dynamisme et la qualité de nos professionnels de santé.

J'ai confiance dans la volonté des professionnels de la Sarthe !